



EHS EN SITUATION PROFESSIONNELLE (Trousse à outil)

Un collectif pour vous informer, vous guider et vous aider dans vos démarches professionnelles : travailler-et-etre-ehs@orange.fr

Attention ! Le collectif ne sait pas tout, ses conseils sont basés sur les expériences antérieures. Certaines expériences ont été heureuses, d'autres malheureuses !

La Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé : RQTH.

Les personnes handicapées connaissent souvent des difficultés face à l'accès ou au maintien dans l'emploi en raison de leur handicap. La RQTH permet d'obtenir un certain nombre d'avantages pour pallier ces difficultés.

Vous trouverez les premières informations utiles sur le site : emploi.gouv.fr

Contactez nous via le collectif : travailler-et-etre-ehs@orange.fr

ATTENTION : l'aide apportée par ces personnes ou organisations notées ci-dessous sera conditionnée par la connaissance qu'ils ont de l'Electro-Hypersensibilité et leur conviction personnelle. Nous vous conseillons de les informer et d'évaluer la capacité de ces personnes à vous aider. La prudence s'impose !

- Le médecin du travail.
- L'assistante sociale de la Maison de l'Autonomie.
- L'assistante sociale de l'employeur (pour les grosses structures).
- Les organisations syndicales.
- Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Le CHSCT.

S'informer sur son statut, sur sa mutuelle complémentaire et sa caisse de retraite complémentaire.



Travailler et être EHS peut s'avérer très difficile malgré la RQTH car l'aménagement de poste demandé n'est pas systématiquement réalisé. Dans ce cas, les arrêts maladie restent la seule solution !

Nous vous conseillons de faire le point sur votre protection sociale. La protection sociale liée à la maladie est spécifique à chacun, elle dépend :

- Du statut : privé ou public.
- Des conventions collectives qui s'appliquent à la branche professionnelle à laquelle vous appartenez.
- De la complémentaire santé qui peut apporter un complément temporaire de salaire.
- De la caisse de retraite complémentaire qui peut vous aider en cas d'inaptitude.

Voir aussi :

- ✓ Comment informer son médecin traitant.
- ✓ Comment faire établir un certificat.
- ✓ EHS et soins en milieu hospitalier - EHS en situation d'urgence.
